



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

**CONCOURS : RH-F-010(21) POSTE SYNDIQUÉ - FEÉSO
AVIS INTERNE
COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE**

Poste : Commis de bibliothèque

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : École publique de Blind River

Pourcentage d'affectation : 3,5 heures/semaine (0,10 ETP); minimum 42 semaines/année

Taux horaire : Entre 20,17 \$ et 25,20 \$ - classification 3

Sommaire des responsabilités :

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle de recevoir les documents, les livres et les ressources, les mettre en circulation, trier les livres et les ranger sur les rayons selon le système de catalogage en place, et fournir des renseignements généraux aux usagers de la bibliothèque. Il ou elle travaille entre autres dans la bibliothèque de l'école et exécute aussi certaines des tâches de bureau.

Exigences et qualifications :

- Certificat d'un an ou diplôme collégial de deux ans en Techniques de bibliothèque ou en Sciences de l'information et des bibliothèques;
- Un an d'expérience de travail dans une bibliothèque.

Compétences :

- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Faire preuve d'entregent;
- Être capable d'établir ses priorités;
- Savoir travailler en équipe;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une copie de leur curriculum vitae et le formulaire « Réponse à l'annonce de poste » avant **12 h le 31 août 2021** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Veillez placer votre demande en ligne à emplois@cspgno.ca ou par télécopieur au (705) 671-1794 en précisant le numéro du concours.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.